

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2910

14 octobre 2014

# **SOMMAIRE**

Barock Sari	P&S East Growth Luxembourg SICAR,
Basler HoldCo S.à r.l	SCA139644
Belle Plage S.A SPF	Q-Invest S.A
Belma S.à r.l	Q-Invest S.A. SPF
Belma S.A SPF	Restaurants Food Management II S.A 139635
Berjagroup S.A	Rockspring TransEuropean Properties V
Century SolarJewel Investments S.A 139643	Swiss S.à r.l
Cofinimmo Luxembourg S.A139644	Rosso S.à r.l
EuroSITQ139644	Rosso S.à r.l
Euro Solution Service S.à r.l139674	Rov Ze Lux S.à r.l
Fiduciaire Ms Gestion	RSG S.à r.l
Finolux	RSG S.à r.l
IAC Canada Holdings LUX S.à r.l 139647	Salem Investments S.à r.l139638
Iron Grafton S.à r.l	SDE, système D énergie S.A
Kauri Cab Valentina S.à r.l	Seattle S.à r.l
Kellogg Lux III S.à r.l	Securo Pro Lux S.A
Kellogg Lux VI S.àr.l	S.E.F.I.T. Industries S.A
Kint4 S.A	Serinya Invest S.A
Laurence N0 2 Sàrl	S Holdings S.à r.l
Livevents.lu	Simac Services S.à r.l139638
LRF Holdings S.à r.l	Simac Services S.à r.l139637
LUNA Neuenburg S.à r.l	Solvay Luxembourg S.à r.l
LUNA Sulzbach S.à r.l	Steeg S.A139641
«Lux Balayage S.à r.l.»	Steelux S.A
Marinopoulos Holding S.à.r.l	Step Forward S.A
Maxim Pasta S.à r.l	Swing Financial Developments S.à r.l 139638
Merus SPF	Tech & Trade
Mijomag SA SPF	Teres
MRM Consulting S.A	Timberland Holding Luxembourg Sarl 139640
Navistar International Luxembourg Sàrl	TVH Holding S.A
139669	TVH S.A
Ohio S.à r.l	TVH S.A
Oracle Holding S.à r.l	Varus S.à r.l
Pamplona PE Holdco 6 S.A	



# Kellogg Lux VI S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 146.432.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 19 août 2014.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2014131344/16.

(140149199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

# Kellogg Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.520.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 19 août 2014.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2014131342/16.

(140149197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

# LUNA Sulzbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 5, rue John Gruen.

R.C.S. Luxembourg B 168.747.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131385/9.

(140148856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

## Rosso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.621.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2014131505/13.

(140148779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.



# Rosso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.621.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2014131506/13.

(140148915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

# Rockspring TransEuropean Properties V Swiss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 173.234.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Rockspring TransEuropean Properties V Swiss S.à r.l.

Référence de publication: 2014131504/12.

(140148667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

# Restaurants Food Management II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 160.719.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131503/10.

(140149098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

# RSG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Hesperange, 430, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 170.224.

En date du 21 janvier 2014, la société accepte les cessions de parts sociales suivantes:

- a) Monsieur Georges Fernandes, demeurant à L-3442 Dudelange, 214, rue des Champs cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit, 16 (seize) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée RSG S.àr.l., société de droit luxembourgeois constituée en date du 23 mai 2012 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B170224, à Monsieur Rafael OLIVEIRA CABETE, commerçant, demeurant à L-5801 Hesperange, 389, route de Thionville, né le 23/11/1978 à Dudelange.
- b) Monsieur Georges Fernandes, demeurant à L-3442 Dudelange, 214, rue des Champs cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit, 17 (dix-sept) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée RSG S.àr.l., société de droit luxembourgeois constituée en date du 23 mai 2012 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B170224, à Madame Ilda REMY DA COSTA. Serveuse, demeurant à L-3411 Dudelange, 18, rue de l'Acier, née le 29/05/1972 à Ettelbruck.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2014131512/19.

(140148810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.



# Livevents.lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 13, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 176.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131380/10.

(140149244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

# LUNA Neuenburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 5, rue John Gruen.

R.C.S. Luxembourg B 170.889.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131384/9.

(140149051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

## Maxim Pasta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 23-25, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 72.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2014131404/10.

(140148818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

## Mijomag SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4963 Clémency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 166.742.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014131409/10.

(140148661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

# Seattle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.633.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1144 du 2 juin 2010.

Les comptes annuels au de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Seattle S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014131523/15.

(140148760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.



# Rov Ze Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROV ZE LUX S.à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014131511/12.

(140148817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

# RSG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Hesperange, 430, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 170.224.

## **EXTRAIT**

Les décisions prises par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 21 janvier 2014 sont les suivantes:

- a) Acceptation de la démission de Monsieur Georges Fernandes, demeurant à L-3442 Dudelange, 214, rue des Champs, né le 12/01/1971 à Ettelbruck, du poste de gérant administratif.
- b) Nomination de Monsieur Rafael OLIVEIRA CABETE, commerçant, demeurant à L-5801 Hesperange, 389, route de Thionville, né le 23/11/1978 à Dudelange, comme gérant.

Monsieur Rafael OLIVEIRA CABETE peut engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131513/15.

(140149124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

# S Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 181.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014131515/11.

(140149211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

## Simac Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.111.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 juin 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle du gérant, Monsieur Julien PONSON, se trouve dorénavant à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 19.08.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Simac Services S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014131529/16.

(140148973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.



# Simac Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Simac Services S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014131530/11.

(140149255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

# Securo Pro Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.232.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2013 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 14. August 2014.

Für Securo Pro Lux S.A.

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2014131525/13.

(140149263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

# Salem Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 179.566.

Je présente ma démission comme gérant de votre société,

Le 26 juin 2014.

Charlotte Lahaije-Hultman.

I hereby tender my resignation as Manager of your company,

On 26 th June 2014.

Charlotte Lahaije-Hultman.

Référence de publication: 2014131521/11.

(140149123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

# Swing Financial Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 188.587.

# **EXTRAIT**

En date du 18 août 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Travis Management S.A. en tant que gérant de la société est acceptée avec effet immédiat.
- Jean Cazès, ayant son adresse au 21, rue du Dragon, 75006 Paris, France, est nommé en tant que gérant A de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.
- Charlotte Lahaije-Hultman, ayant son adresse au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée en tant que gérant B avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.
- Gulcin Tekes, ayant son adresse au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée en tant que gérant B avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131537/19.

(140149239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.



# Ohio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 152.620.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1146 du 2 juin 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ohio S.à r.l. Signature

Référence de publication: 2014131447/15.

(140148775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

# Oracle Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 156.054.

Extrait des résolutions écrites de l'Associé unique en date du 13 août 2014

En date du 13 août 2014, l'Associé unique de la société Oracle Holding S.à r.l. a prit les résolutions suivantes:

- 1. L'Associé unique décide d'accepter la démission, avec effet immédiat de Monsieur Frank Breitling de son poste de gérant.
- 2. L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Guillaume Destruel, né le 28 avril 1973 à Paris (France), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131452/16.

(140149158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

## S.E.F.I.T. Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.378.

# FXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 juin 2014 que le mandat de la société H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises Agréé, a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131516/13.

(140148975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

# MRM Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.911.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014131424/10.

(140148945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.



# Serinya Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 119.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SERINYA INVEST S.A. HRT FIDALUX S.A. Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014131543/12.

(140149005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

# SDE, système D énergie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 80, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 168.828.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014131539/10.

(140148845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

# Solvay Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 101.280.

L'adresse professionnelle des gérants B, M. Gérard BIRCHEN et Mme. Marie-Jeanne RASQUI a été changée du L-1331 Luxembourg, 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte au L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Solvay Luxembourg S.àr.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014131534/13.

(140148854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

# Kint4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 45, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 145.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINT4 S.A.

Référence de publication: 2014131353/10.

(140148862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

# Timberland Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 149.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131576/9.

(140149131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.



# Step Forward S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8373 Hobscheid, 4B, rue Tresch.

R.C.S. Luxembourg B 176.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131566/9.

(140148739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

## Steelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Est.

R.C.S. Luxembourg B 71.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014131564/10.

(140148899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

## Steeg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 116.815.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 août 2014

Après délibération, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Transférer le siège social de la Société du 9, rue Basse, L-4963 Clémency au 9bis, rue Basse, L-4963 Clémency.

L'Assemblée accepte la démission de la société BDO De Chazal du Mée de son mandat de Commissaire aux comptes.

En remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire, l'assemblée a nommé la société ACCOUNTIS S.A., ayant son siège social à L - 2352 Luxembourg, rue Jean-Pierre Probst, 4, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B146381.

Le mandat du Commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l' Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Clémency, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014131563/19.

(140148613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

# TVH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 95.458.

Extrait des résolutions l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 Mai 2014

L'assemblée décide de procéder à la nomination de Gefco Consulting Sàrl RC B 69 580 avec adresse 68 Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg aux fonctions de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015, et de relever avec effet immédiat LG Management Sàrl.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014131601/16.

(140148654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.



# TVH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 95.458.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131600/9.

(140148560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

## Varus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 168.735.

Extrait des résolutions écrites de l'Associé unique en date du 13 août 2014

En date du 13 août 2014, l'Associé unique de la société Varus S.à r.l. a prit les résolutions suivantes:

- 1. L'Associé unique décide d'accepter la démission, avec effet immédiat de Monsieur Frank Breitling de son poste de gérant.
- 2. L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Guillaume Destruel, né le 28 avril 1973 à Paris (France), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131602/16.

(140149156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

## TVH Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 174.999.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131598/9.

(140148653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

## Tech & Trade, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Z.A.R.E. Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 143.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 06 août 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014131587/11.

(140148542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

# Teres, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131589/9.

(140149189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.



# Century SolarJewel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 108.919.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 20 August 2014.

Laurent MULLER.

Référence de publication: 2014132349/10.

(140150485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

## Berjagroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 144.720.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Riccardo Incani a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 21 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BERJAGROUP S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014132319/13.

(140150672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

## Basler HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 307.625,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.112.

# **RECTIFICATIF**

Extrait

Ce dépôt rectifie le dépôt n° L140115320 déposé et enregistré auprès du RCS en date du 8 juillet 2014.

Il convient de lire que l'adresse de Monsieur Mats Eklund est la suivante: 13 Farm Place, London, W8 7SX, Royaume-Uni,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Basler Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2014132295/15.

(140150196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

# Barock Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 1, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 186.892.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1 er juin 2014

Il en résulte d'un assemblée générale extraordinaire du 1 er juin 2014 que:

Monsieur José Daniel PEREIRA GONCALVES, gérant, né le 29 mars 1972 à Vilar Seco/Velas (PT), demeurant à L-7360 Helmdange, 7B, rue de Helmdange, a été révoqué en tant que gérant administratif de la société à responsabilité limitée Barock Sàrl, établie et ayant son siège social à L-7450 Lintgen, 1, rue Principale, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 186892.

La société sera valablement engagée par la seule signature du gérant technique.

Comptabilité STC SARL

Un mandataire

Référence de publication: 2014132313/16.

(140150100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.



# EuroSITQ, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/08/2014.

Jean-Jacques Josset.

Référence de publication: 2014132413/10.

(140150221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

# P&S East Growth Luxembourg SICAR, SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.579.

Extrait de la décision prise par le Gérant en date du 11 août 2014.

Le siège social a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme Pour P&S East Growth S.à r.l.

Gérant

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014133885/16.

(140151948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

# Cofinimmo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.044.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration et par l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 avril 2014

- 1. Monsieur Marc Marie E. HELLEMANS n'a pas été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
- 2. Madame Valérie PECHON a été renouvelée dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
- 3. Madame Karoline WILLOT a été renouvelée dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
- 4. Madame Ingrid DAERDEN a été renouvelée dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
- 5. Monsieur David ARENDT a été renouvelé dans son mandat d'administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 6. La société à responsabilité limitée Deloitte Audit a été renouvelée dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
- 7. Monsieur David ARENDT a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Valérie PECHON et Madame Karoline WILLOT, administrateurs de catégorie B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 21 Août 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour COFINIMMO LUXEMBOURG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014132372/28.

(140150211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.



# Merus SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

## Capital social: EUR 4.790.068,92.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.179.

In the year two thousand and fourteen, on the nine of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mister Joseph Bernardus Gerardus Willibrordus Maria DE GRUIJTER, residing at 22, rue de Médran, CH-1936 Verbier, Switzerland,

here represented by Mrs Ana SOTO, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on June  $30^{th}$ , 2014;

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, declares to be the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the company "Merus SPF", a société à responsabilité privée having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.179 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Francis KESSELER, notary then residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on September 30 <sup>th</sup> , 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") on December 2 <sup>nd</sup> , 2011 under number 2957. The articles of associations of the Company have not been amended since

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

## Agenda

- 1. Waiver of convening notices;
- 2. Dissolution of the Company with immediate effect and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
  - 3. Granting of full discharge to the managers of the Company (the "Board") for the performance of their mandate;
- 4. Appointment of Mr. Josephus Bernardus Gerardus Willibrordus Maria DE GRUIJTER as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");
- 5. Granting of the powers to the Liquidator to prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and granting of the broadest powers to the Liquidator to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and the Articles; and
  - 6. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Sole Shareholder represented by their proxyholder then unanimously decided on the following:

# First resolution

As the entire share capital of the Company is represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder hereby duly represented considers himself as duly convened and hence declares have perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to him in advance.

## Second resolution

The sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

## Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their mandate.

# Fourth resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr. Josephus Bernardus Gerardus Willibrordus Maria DE GRUIJTER, an individual, with residential address at 22, Rue de Médran, CH-1936 Verbier, Switzerland, as liquidator (the "Liquidator") in relation to the voluntary liquidation of the Company.



## Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and that the Liquidator will have the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles.

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## A comparu:

Monsieur Joseph Bernardus Gerardus Willibrordus Maria DE GRUIJTER, demeurant à 22, rue de Médran, CH-1936 Verbier, Suisse,

ici représentée par Madame Ana SOTO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à Luxembourg le 30 juin 2014;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a déclaré qu'elle est l'associée unique (l'«Associée Unique») de la société «Merus SPF», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 46A, avenue J.F.Kennedy, L-185 Luxembourg, registrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 164.179 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Francis KESSELER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») sous le numéro 2957 du 2 décembre 2011. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour

- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Dissolution de la Société avec effet immédiat et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
- 3. Octroi d'une pleine et entière décharge à la gérante unique de la Société (la «Gérante Unique») pour l'exercice de son mandat;
- 4. Nomination de Mr. Josephus Bernardus Gerardus Willibrordus Maria DE GRUIJTER, comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);
- 5. Octroi des pouvoirs du Liquidateur pour préparer un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et octroi des pouvoirs les plus étendus au Liquidateur pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») ou les Statuts; et
  - 6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'Associé Unique de la Société, présente ou dûment représentée, a décidé à l'unanimité ce qui suit:

# Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique, représenté, se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir pleine connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

## Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

#### 139647



#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge au Gérantspour l'exercice de leurs mandats.

## Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Mr. Josephus Bernardus Gerardus Willibrordus Maria DE GRUIJTER, personne physique, avec adresse résidentielle au 22, Rue de Médran, CH-1936 Verbier, Suisse comme liquidateur (le «Liquidateur») dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

# Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide que le Liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la Loi ou les Statuts.

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, le Président clôt l'assemblée.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Soto et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2014. LAC/2014/33915. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014134393/132.

(140152817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

# IAC Canada Holdings LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer. R.C.S. Luxembourg B 172.320.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 20 août 2014, le conseil de gérance a pris connaissance de la démission de madame Johanna Dirkje Martina van Oort en tant que Déléguée à la Gestion Journalière avec effet rétroactif au 21 mai 2014.

En cette même date, le conseil de gérance a décidé de nommer:

- madame Claudia Obermueller, née le 4 janvier 1969 à Berlin en Allemagne, demeurant professionnellement au 28333 Telegraph Road, Southfield, MI 48034, Etats-Unis d'Amérique, en tant que Déléguée à la Gestion Journalière avec effet immédiat et ce jusqu'au 20 août 2019; et
- monsieur Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam aux Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que Délégué à la Gestion Journalière avec effet au 20 août 2014 et ce jusqu'au 20 août 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014133152/22.

(140151301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.



# Q-Invest S.A., Société Anonyme, (anc. Q-Invest S.A. SPF).

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains. R.C.S. Luxembourg B 150.022.

L'an deux mille quatorze, le onze août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" "Q-INVEST S.A. SPF", avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 150.022, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 décembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 107 du 15 janvier 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transformation de la société en société de participations financières (SOPARFI), avec effet à compter de ce jour et modifications subséquentes des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société en société de participations financières (SOPARFI), avec effet à compter de ce jour, de modifier la dénomination sociale en "Q-INVEST S.A." et en conséquence de:

A) modifier les articles 1 er, 4 et 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

- " Art. 1 er . Il existe une société anonyme, sous la dénomination de "QINVEST S.A.".
- " Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

"Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.".



B) supprimer le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa actuel de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.»

#### Troisième résolution

L'assemblée décide d'insérer dans les statuts un article 5bis ayant la teneur suivante:

## « Art. 5bis. Restrictions à la cession des actions.

## (i) Cessions entre vifs

Les actionnaires ne pourront céder à un tiers les actions de la société qu'ils détiennent, que dans les conditions prévues au présent article. Il est néanmoins précisé que les cessions entre actionnaires sont libres. Les actionnaires disposent d'un droit de préemption sur les actions.

Ainsi, tout actionnaire (l'"Actionnaire Cédant") souhaitant effectuer une cession de tout ou partie des actions qu'il détient dans la société, à un tiers non actionnaire, devra au préalable fournir à tout autre actionnaire (le "Bénéficiaire") une notification écrite qui devra identifier spécifiquement (i) le nombre et la catégorie des actions concernées (les "Actions Offertes"), (ii) l'identité précise du ou des tiers non actionnaire(s) à qui il entend céder les actions (le "Tiers"), (iii) le prix unitaire par action convenu avec ce ou ces Tiers ou, en cas d'échange, d'apport ou de toute autre opération de même nature, la valeur unitaire des actions retenue pour la réalisation de l'opération et (iv) les conditions et modalités de la cession.

La délivrance de la notification constitue une offre de vendre en priorité les Actions Offertes au Bénéficiaire aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant. L'Actionnaire Cédant sera et restera lié par cette offre pour une période irrévocable de 90 jours calendrier (la "Durée de l'Offre de Cession"). A tout moment au cours de cette période, le Bénéficiaire pourra informer l'Actionnaire Cédant de son intention d'acquérir ou non les Actions Offertes, étant entendu que l'acquisition des Actions Offertes devra se faire aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire peut d'une manière discrétionnaire décider de ne pas utiliser le droit de préemption. Le Bénéficiaire le notifiera alors par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant.

Si le Bénéficiaire désire exercer son droit de préemption, il devra notifier par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes.

Lorsque le Bénéficiaire informe par écrit l'Actionnaire Cédant de sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes, il devient irrévocablement tenu d'acquérir ces actions et l'Actionnaire Cédant est alors irrévocablement tenu de les lui céder aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire sera tenu de s'acquitter du prix de cession des actions et la cession sera régularisée au profit du Bénéficiaire, dans les formes légales et statutaires, dans un délai de 15 jours calendrier à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession.

La partie des Actions Offertes qui n'aura pas été préemptée par le Bénéficiaire, à l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession, pourra être cédée par l'Actionnaire Cédant au Tiers, aux prix et conditions proposés par ce Tiers à l'Actionnaire Cédant.

L'Actionnaire Cédant informe le conseil d'administration et le Bénéficiaire au plus tard dans les cinq jours calendrier de tout transfert à un Tiers effectué conformément au présent article 5bis.

Toute cession d'actions au profit de tout Tiers qui interviendrait sans que tout autre actionnaire ait été mis en mesure d'exercer son droit de préemption, conformément au présent article 5bis (i), sera nulle de plein droit et ne sera opposable ni aux autres actionnaires, ni à la société.

En cas de transfert d'actions entre les actionnaires, les actions cédées feront automatiquement partie de la catégorie d'actions détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

## (ii) Cessions à cause de décès

Les héritiers et légataires d'actions de la société peuvent rester actionnaires pour autant qu'ils soient acceptés en tant qu'actionnaire par tous les autres actionnaires, et ce pour la totalité des actions qui leurs sont échues suite à l'héritage.

Le conseil d'administration convoquera à cette fin, dans le mois à partir du moment où il a pris connaissance du décès de l'actionnaire, une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur ladite acceptation. Cette assemblée générale ne peut délibérer qu'à condition que tous les actionnaires (autres que les actionnaires-héritiers/légataires) soient présents ou représentés.

Dans le cas où - à défaut d'une décision unanime des autres actionnaires -un, plusieurs ou tous les héritiers ou légataires ne sont pas acceptés en tant qu'actionnaires avec la totalité de leurs actions, les actionnaires qui ont voté contre leur acceptation, doivent dans les trois mois à compter de la date de la décision de l'assemblée générale extraordinaire racheter



les actions dont la cession a été refusée et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Le prix d'achat sera déterminé par un expert désigné de commun accord par les héritiers et/ou légataires et les actionnaires obligés à l'achat, sauf en cas d'accord sur le prix d'achat. L'expert doit fixer le prix dans les 30 jours de sa désignation. S'il n'y a pas d'accord sur un expert, celui-ci sera désigné par le tribunal compétent statuant comme en référé. Les frais de désignation de l'expert seront supportés par les actionnaires obligés à l'achat.

Si l'achat des actions dont le transfert a été refusé n'a pas lieu dans le délai de trois mois décrit supra, les héritiers et/ ou légataires des actions demeureront irrévocablement actionnaires de la société.

Pour tout ce que les statuts n'auraient pas prévu, il est renvoyé aux dispositions légales en la matière.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J-M. WEBER, HAMES, DEMEYER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 août 2014. Relation: CAP/2014/3172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014133914/138.

(140151605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

# Fiduciaire Ms Gestion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Docteur Charles Marx. R.C.S. Luxembourg B 189.727.

# **STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le onze Juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«MS GESTION Luxembourg S.A.», ayant son siège social au 11 boulevard Docteur Charles MARX L-2130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B45.486, représentée par son administrateur unique, Monsieur Michel THIBAL, né le 8 juillet 1951 à Carcassonne (France) demeurant au 12 avenue de la Gare L-9233 Diekirch.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

# Titre I $^{\mathrm{er}}$ . Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "FIDUCIAIRE MS GESTION", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").
- **Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable consistant notamment à organiser, contrôler, apprécier et redresser des comptabilités et les comptes de toute nature, d'établir les bilans et d'analyser, par les procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects économiques et financiers.

Par ailleurs, la société a pour objet la tenue de comptabilités ainsi que la domiciliation de sociétés, et peut rendre des services et conseils en matière de secrétariat social et fiscal ainsi que dans tous autres domaines financiers, administratifs et fiscaux, qui sont compatibles avec la profession précitée.



La société a également pour objet l'acquisition, la détention et la gestion de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, pour compte propre.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

## Titre II. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital pourra, à tout moment être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

# Titre III. Cession.

**Art. 7.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts pour cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

- **Art. 8.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

# Titre IV. Administration et gérance.

**Art. 10.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation «ad nutum» par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.



**Art. 11.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

# Titre V. Associés

- Art. 12. Dans le cadre d'un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- Art. 13. Toute référence dans les présents statuts aux associés et à l'assemblée générale doit être considérée comme une référence à l'associé unique ou aux décisions de ce dernier.
- **Art. 14.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

# Titre VI. Année sociale - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

- Art. 16. L'exercice social court du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année.
- Art. 17. Chaque année, au trente-et-un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

## Titre VII. Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

# Titre VIII. Dispositions générales

- Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- **Art. 22.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

# Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

## Souscription et libération:

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la comparante «MS GESTION Luxembourg S.A.», prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate.

## Résolutions prises par l'associé unique:

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est établi à L-2130 Luxembourg, 11 boulevard Docteur Charles Marx;
- 2. Est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:



- Monsieur Sébastien THIBAL, né le 21 février 1976 à Perpignan (France), demeurant au 11 boulevard Docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg;
- 3. La Société est valablement engagée et représentée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant y compris pour donner et mainlever hypothèque.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. THIBAL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33213. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014134242/145.

(140152352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

## Finolux, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 189.739.

## **STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu

«FSPP3 S.à r.l.», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 127621,

ici représentée par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 12 août 2014.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

# Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «FINOLUX».
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.



Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31'000.- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à 1 (un) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus par l'assemblée générale pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
  - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. En outre, la signature d'un seul administrateur sera suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- **Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée

# Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la société n'a qu'un actionnaire.



En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations de l'assemblée générale se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3 ème mardi du mois d'avril de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.
  - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

# Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

## **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

## Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

## Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

## Souscription et paiement

Les 310 (trois cent dix) actions ont été entièrement souscrites par l'actionnaire unique, la société «FSPP 3 S.à r.l.», préqualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31'000.- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

## Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cents euros.



# Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 4 (quatre).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

- 1. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 08 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- 2. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- 3. Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et
- 4. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forli), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

#### Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social, Monsieur Armand HAAS, licencié en sciences commerciales et financières, né à Eschsur-Alzette, le 27 octobre 1937, demeurant au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

## Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: P. VAN HEES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 août 2014. Relation: EAC/2014/11355. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR). Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014134247/169.

(140152734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

# «Lux Balayage S.à r.l.», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5257 Frisange, 21, rue de Luembourg. R.C.S. Luxembourg B 189.744.

## **STATUTS**

L'an deux mil quatorze, le sept août.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

## A comparu:

- Monsieur Christian ROGY, artisan, né à Metz (France), le 4 juin 1956, demeurant à F-57300 Mondelange (France), 14, rue des Saules.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LUX BALAYAGE S.à r.l.».
  - Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Frisange.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet la prestation de services dans les domaines du nettoyage et du lavage de bâtiments et voiries.



D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente mille euros (30.000,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de trois cents euros (300,-EUR) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. L'associé unique est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés autres que le conjoint survivant et les descendants, que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

- Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

## Gérance - Assemblée générale

- **Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.
- **Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
  - Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.
- Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Les décisions de l'associé unique prises dans ce domaine sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès verbal ou établis par écrit. Ceci ne vise pas les opérations courantes conclues dans les conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

## Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.



# **Dissolution - Liquidation**

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Disposition générale

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

## Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par l'associé unique, Monsieur Christian ROGY, artisan, demeurant à F-57300 Mondelange (France), 14, rue des Saules, et ont été libérées par l'apport en nature par l'associé, ainsi qu'il le déclare, de l'élément mobilier qui suit, à savoir:

- une balayeuse de marque Mercedes ACTROS, numéro de série WDB 9525022L095784, numéro d'immatriculation CD-510-CQ, d'une valeur marché au 29 juillet 2014 de trente mille euros (30.000,- EUR).

## Propriété et Evaluation de l'apport en nature.

Le prédit élément mobilier appartient à l'associé unique préqualifié par suite de l'acquisition qu'il en a faite aux termes d'un contrat de cession daté du 31 janvier 2013 établi par la société SOLOC RABOTAGE, avec siège social à Z.A. de la Biliais Deniaud, 3, impasse Marius Berliet, F-44360 Vigneux-de-Bretagne (France).

La société SOLOC RABOTAGE, préqualifiée, a estimé au 29 juillet 2014 la valeur marché de la prédite balayeuse à la valeur de trente mille euros (30.000,- EUR).

De la sorte, la valeur de trente mille euros (30.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant moyennant la production des prédits contrat de cession et évaluation,

dont copies certifiées conformes demeureront, après avoir été paraphées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elles seront enregistrées.

# Conditions de l'apport.

L'apporteur déclare à l'appui de la description de l'apport jointe, que l'apport en nature est fait sous les conditions et garanties suivantes:

- 1. L'élément mobilier est apporté pour quitte et libre de toutes charges, dettes, privilèges, gage, nantissement ou action résolutoire qui pourraient le grever.
  - 2. Il n'existe aucun obstacle d'ordre légal, administratif ou conventionnel à l'apport.

# Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.110,-EUR.

# Décisions de l'Associé Unique

Les statuts de la société ainsi été arrêtés, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, se réunissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-5257 Frisange, 21, rue de Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Christian ROGY, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rogy, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 août 2014. Relation: LAC/2014/38070. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014134384/122.

(140152827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.



# Kauri Cab Valentina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.219.

In the year two thousand and fourteen,

on the twenty-eighth day of July.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary, residing in Rambrouch, (Grand -Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand -Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present original deed.

# There appeared:

- 1) "AVEY GmbH", having its registered office at Leibnizstraße 49, 10629 Berlin, Germany, registered with the German Trade and Companies register under the number HRB 113.653 and,
- 2) "BURGGRABEN HOLDING AG", having its registered office at Waldmannstrasse 6, 8001 Zurich, Switzerland, registered with the Companies' Register of Switzerland, under the number CH-020.3.039.568-9,

both duly represented by Mr Thomas MATHIEU, employee, with professional address in Luxembourg,

by a virtue of two proxies given to him under private seal, on 21 st July 2014,

which, after been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I.- The appearing parties, have requested the undersigned notary to document the following:

The appearing parties are the shareholders of "KAURI CAB VALENTINA S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (the "Company") registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under the number B 157.219,

incorporated by a deed of notary Jean-Joseph WAGNER, prenamed, on December 1, 2010, published in the Memorial C under the number 143, Recueil des Sociétés et Associations, on 25 January 2011.

II.- The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

# Agenda

- 1. Decision to reduce the Company's corporate capital by an amount of EUR 282,500.- (two hundred eighty-two thousand five hundred Euros) by cancellation of eleven thousand three hundred (11,300) shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, and by reimbursement to the shareholders of the said amount of two hundred eighty-two thousand five hundred Euros (EUR 282,500.-),
- 2. To set the amount of the Company's corporate capital at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty- five Euros (EUR 25.-) each,
- 3. To amend article 6 first paragraph of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the capital reduction,
- 4. To confer all and any powers to the managers in order to implement the resolutions to be adopted under items 1) to 3),
  - 5. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

## First resolution

The shareholders resolve to reduce the Company's corporate capital by an amount of two hundred eighty-two thousand five hundred Euros (EUR 282,500.-) by cancellation of eleven thousand three hundred (11,300) shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, and by reimbursement to the shareholders of the said amount of two hundred eighty-two thousand five hundred Euros (EUR 282,500.-) as follows:

- by cancellation of seven thousand eighty-four (7,084) shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each for AVEY GmbH, and by reimbursement of an amount of one hundred seventy-seven thousand one hundred Euros (EUR 177,100.-),
- by cancellation of four thousand two hundred sixteen (4,216) shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each for BURGGRABEN HOLDING AG, and by reimbursement of an amount of one hundred five thousand four hundred Euros (EUR 105,400.-).

## Second resolution

The shareholders resolve to set the amount of the Company's corporate capital at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.



#### Third resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolve to amend article 6 first paragraph of the Company's articles of incorporation, which will from now on read as follows:

**Art. 6. first paragraph: Capital.** "The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each."

## Fourth resolution

The shareholders resolve to confer all and any powers to the managers in order to implement the above resolutions.

The managers are notably entitled and authorised to accomplish the reimbursement of capital to the shareholders, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary this original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire, de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

## Ont comparu:

- 1) «AVEY GmbH», ayant son siège social à Leibnizstraße, 10629 Berlin, Allemagne, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés allemand sous le numéro HRB 113.653 B, et
- 2) «BURGGRABEN HOLDING AG», ayant son siège social à Waldmannstrasse 6, 8001 Zurich, Suisse, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés suisse sous le numéro CH-020.3.039.568-9,

toutes deux représentées aux fins des présentes par Monsieur Thomas MATHIEU, employé, domicilié professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations distinctes données sous seing privé en date du 21 juillet 2014,

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes aux fins d'enregistrement.

I.- Les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée «KAURI CAB VALENTINA S.à r.l.», ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe (la «Société»), enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.219, constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph WAGNER, le 1 <sup>er</sup> décembre 2010, publié le 25 janvier 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 143.

II.- Les parties comparantes agissant en leurs qualités d'associés de la Société et représentés comme mentionné ciavant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour

- 1) Réduction du capital souscrit de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 282.500,-) par annulation de onze mille trois cents (11.300) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et par remboursement de ce montant de deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 282.500,-) aux associés,
- 2) Fixation du capital de la Société à un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune,
  - 3) Modification de l'article 6 premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital ci-dessus,
  - 4) Pouvoirs à conférer aux gérants pour mettre en oeuvre les décisions à prendre sur les points 1) à 3),
  - 5) Divers.

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes.

## Première résolution

Les associés décident de réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 282.500,-) par annulation de onze mille trois cents (11.300) parts sociales de la Société d'une valeur



nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et par remboursement de ce montant deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 282.500,-) aux associés comme suit:

- annulation de sept mille quatre-vingt-quatre (7.084) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune appartenant à l'associé AVEY GmbH et remboursement du montant de cent soixante-dix-sept mille cent Euros (EUR 177.100,-),
- annulation de quatre mille deux cent seize (4.216) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune appartenant à l'associé BURGGRABEN HOLDING AG et remboursement du montant de cent cinq mille quatre cents Euros (105.400,-).

#### Deuxième résolution

Les associés décident de fixer le capital social de la Société à un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

## Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 6 premier alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 6. premier alinéa: Capital social.** «Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune».

#### Quatrième résolution

Les associés confèrent aux gérants tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les décisions entreprises.

Les gérants sont notamment autorisés et mandatés à effectuer le remboursement du capital aux associés, à fixer la date et toutes autres modalités de ces paiements et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les décisions prises ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. MATHIEU, J.P. MEYERS.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10598. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014132548/139.

(140150156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

## Iron Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: GBP 11.925,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 187.830.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of the month of August,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

## THERE APPEARED:

PWREF II HOLDING S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under registration number B 173.657, having its registered office at 22, Grand Rue, 3 <sup>rd</sup> Floor, L-1660 Luxembourg and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500),

here represented by Codrina Constantinescu, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 8 August 2014.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Iron Grafton S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 22, Grand Rue, 3 rd Floor, L-1660 Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187.830, in-



corporated by deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on the eleventh day of June two thousand and fourteen not yet published in the Mémorial C (the "Company"), representing the entire share capital of the Company (the "Sole Shareholder").

The Sole Shareholder representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

## Agenda

- 1. Change of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pound (GBP);
- 2. Increase of the Company's share capital by an amount of two thousand British Pound (GBP 2,000.-) so as to raise it from its current amount of nine thousand nine hundred twenty-five British Pounds (GBP 9,925.-) up to a new amount of eleven thousand nine hundred twenty-five British Pounds (GBP 11,925.-) through the issuance of two thousand (2,000) new shares with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each.
  - 3. Amendments of article 6 of the articles of association of the Company that shall now be stated as follows:

"The Company's share capital is set at eleven thousand nine hundred twenty-five British Pounds (GBP 11,925.-) represented by eleven thousand nine hundred twenty-five (11,925) shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

- 4. Deletion of article 11 of the articles of association of the Company and renumbering articles 12 to 26 as articles 11 to 25.
  - 5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

## First Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the Company's share capital from Euro (EUR) to British Pound GBP) using the exchange rate quoted on 7 August 2014 by the European Central Bank of seven hundred four pence (being zero point seven nine four British Pound, GBP 0.794.-) for one euro (EUR 1.-).

As a consequence of the foregoing resolution, the Company's share capital is set at nine thousand nine hundred twenty-five British Pounds (GBP 9,925.-).

## Second resolution

The Sole Shareholder resolves to fix the par value of the shares at one British Pound (GBP 1.-) per share.

## Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to increase the Company's share capital by an amount of two thousand British Pounds (GBP 2,000.-), in order to bring it from its current amount of nine thousand nine hundred twenty-five British Pounds GBP 9,925.-) up to a new amount of eleven thousand nine hundred twenty-five British Pounds (GBP 11,925.-) through the issuance of two thousand (2,000.-) new shares with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each.

# Subscription - Payment

All two thousand (2,000) new shares with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each have been subscribed by PWREF II HOLDING S.à r.l., and have been fully paid up by way of a contribution in cash of an amount of two thousand British Pounds (GBP 2,000.-), so that the total amount of two thousand British Pounds (GBP 2,000.-) is as of now at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

## Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company that shall now be read as follows:

"The Company's share capital is set at eleven thousand nine hundred twenty-five British Pounds (GBP 11,925.-) represented by eleven thousand nine hundred twenty-five (11,925) shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

## Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to delete article 11 of the articles of association of the Company and to renumber articles 12 to 26 as articles 11 to 25.

## Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).



Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huitième jour du mois d'août.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU

PWREF II HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.657, ayant son siège social au 22, Grand Rue, 3 ème étage, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500),

ici représentée par Codrina Constantinescu, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 Août 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Iron Grafton S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 22, Grand Rue, 3 ème étage, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.830, constitué suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du onze juin deux mille quatorze et non encore publié au Mémorial C (la «Société»), représentant l'entièreté du capital social de la Société (l'«Associé Unique»).

Le comparant représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale de l'associé unique est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour

- 1. Changement de la devise du capital social de la Société de l'euro (EUR) à la livre sterling (GBP);
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille livres sterling (GBP 2.000) de sorte à le porter de son montant actuel de neuf-mille neuf-cent vingt-cinq livres sterling (GBP 9.925) à un montant de onzemille neuf-cent vingt-cinq livres sterling (GBP 11.925) par l'émission de deux mille (2.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune.
  - 3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société dont la teneur est désormais la suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à onze mille neuf-cent vingt-cinq livres sterling (GBP 11.925), représenté par onze mille neuf-cent vingt-cinq (11.925) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune.

Chaque part sociale est représentative d'une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.»

- 4. Suppression de l'article 11 des statuts de la Société et nouvelle numérotation des articles 12 à 26 qui deviennent les articles 11 à 25.
  - 5. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale de l'associé unique adopte et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social de la Société de l'euro (EUR) à la livre sterling (GBP) en utilisant le taux de change à la date du 7 août 2014 utilisé par la Banque Centrale Européenne de sept-cent quatre-vingt-quatorze pence (étant compris comme zéro virgule sept neuf quatre livre sterling, GBP 0,794) pour un euro (EUR 1,00).

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société est fixé à neuf mille neuf-cent vingt-cinq livres sterling (GBP 9.925).

## Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à une livre sterling (GBP 1,00) par part sociale.



#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide en outre d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille livres sterling (GBP 2.000) de sorte à le porter de son montant actuel de neuf-mille neuf-cent vingt-cinq livres sterling (GBP 9.925) à un montant de onze-mille neuf-cent vingt-cinq livres sterling (GBP 11.925) par l'émission de deux mille (2.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.00) chacune.

## Souscription - Paiement

Toutes les deux mille (2.000) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune souscrites par PWREF II HOLDING S.à r.l. ont été entièrement libérées au moyen d'une contribution en numéraire d'un montant de deux mille livres sterling (GBP 2.000), de sorte que le montant de deux mille livres sterling (GBP 2.000) sont désormais à l'entière disposition de la Société, tel qu'il l'a été démontré au notaire instrumentant.

# Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société dont la teneur est désormais la suivante: «Le capital social de la Société est fixé à onze mille neuf-cent vingt-cinq livres sterling (GBP 11.925), représenté par onze mille neuf-cent vingt-cinq (11.925) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune.

Chaque part sociale est représentative d'une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.»

## Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 11 des statuts de la Société et de créer une nouvelle numérotation des articles 12 à 26 qui deviennent les articles 11 à 25.

## Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. CONSTANTINESCU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2014. Relation: LAC/2014/38524. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132505/159.

(140150654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

# Marinopoulos Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 287.088.075,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 94.279.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of May, Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

## THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Marinopoulos Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 94.279, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated June 18, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 777 of July 24, 2003, (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on December 18, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 583 of April 11 th , 2007,

Marinopoulos Holding (Cyprus) Limited, a private company incorporated and existing under the laws of the Republic of Cyprus, with its registered office at 29A Annis Komninis Street, P.C. 1061 Nicosia, Cyprus, and registered with the



Department of the Registrar of Companies and Official Receiver, Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Nicosia under the registration number 163394, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder being hereby represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of one proxy given on May 15 <sup>th</sup> 2014.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder hold all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of two hundred eighty-two million eighty-eight thousand seventy-five euro (EUR 282,088,075.-), represented by eleven million two hundred eighty-three thousand five hundred twenty-three (11,283,523.-) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25,-) each, by an amount of five million euro (EUR 5,000,000.-) so as to bring the share capital of the Company to two hundred eighty-seven million eighty-eight thousand seventy-five euro (EUR 287,088,075.-) by way of the creation and issue of two hundred thousand (200.000) new shares of the Company, in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25,-) each, in consideration for a contribution in cash;
  - 2. Subscription to the increase specified under item 1. above, and payment;
  - 3. Amendment of first paragraph of article 4 of the Articles in order to reflect the above share capital increase; and
- 4. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority for any employee of Halsey Group S.à r.l., acting individually to proceed on behalf of the Company with the registration of the above change in the relevant registers of the Company.
  - III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of two hundred eighty-two million eighty-eight thousand seventy-five euro (EUR 282,088,075.-), represented by eleven million two hundred eighty-three thousand five hundred twenty-three (11,283,523.-) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25,-) each, by an amount of five million euro (EUR 5,000,000.-) so as to bring the share capital of the Company to two hundred eighty-seven million eighty-eight thousand seventy-five euro (EUR 287,088,075.-) by way of the creation and issue of two hundred thousand (200,000) new shares of the Company, in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25,-) each, in consideration for a contribution in cash;

# Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares (i) to subscribe to two hundred thousand (200,0000) new shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25,-) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of five million euro (EUR 5,000,000.-).

The aggregate amount of five millions euro (EUR 5,000,000.-) is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

## Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend first paragraph of the article 4 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at two hundred eighty-seven million eighty-eight thousand seventy-five euro (EUR 287,088,075.-) represented by eleven million four hundred eighty-three thousand five hundred twenty-three (11,483,523) ordinary shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each"...

# Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above change with power and authority to any employee of Halsey Group S.à r.l. to proceed on behalf of the Company with the registration of the above change in the relevant books and registers of the Company.

# Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately at three thousand nine hundred euro (EUR 3,900.-).

# Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.



WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Marinopoulos Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.279, constituée suivant acte du notaire de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 777 du 24 juillet 2003 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, le 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 583 en date du 11 avril 2007.

Marinopoulos Holding (Cyprus) Limited, une société constituée sous la loi chypriote ayant son siège social au 29A, Annis Komninis Street, P.C. 1061 Nicosia, Chypre, et enregistrée avec le département du registre des sociétés de Nicosie sous le numéro 163394, étant l'associé unique de la Société (l'Associé Unique),

L'Associé Unique étant représenté par Monsieur Liridon Elshani, employé privé, avec résidence professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mai 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société:
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-deux million quatre-vingt-huit mille soixante-quinze euros (EUR 282.088.075.-) représenté par onze mille deux cents quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt-trois (11.283.523,-) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, d'un montant de cinq millions euros (EUR 5.000.000,-), afin de porter le capital social de la Société à deux cent quatre-vingt-sept million quatre-vingt-huit mille soixante-quinze euros (EUR 287.088.075,-), par la création et l'émission de deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire;
  - 2. Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 1 et paiement;
  - 3. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital; et
- 4. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter l'augmentation du capital ci-dessus avec pouvoir et autorité attribué à tout employé de Halsey Group S.à r.l., agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.
  - III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-deux million quatre-vingt-huit mille soixante-quinze euros (EUR 282.088.075.-) représenté par onze million deux cents quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt-trois (11.283.523,-) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, d'un montant de cinq millions euros (EUR 5.000.000,-), afin de porter le capital social de la Société à deux cent quatre-vingt-sept million quatre-vingt-huit mille soixante-quinze euros (EUR 287.088.075,-), par la création et l'émission de deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire.

# Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de cinq million euros (EUR 5.000.000,-); et

Le montant total de cinq millions euros (EUR 5.000.000,-) est à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

## Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:



« **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-sept million quatre-vingt-huit mille soixante-quinze euros (EUR 287.088.075,-) représenté par onze million quatre cent quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt-trois (11.483.523) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»...

## Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout employé de Halsey Group S.à r.l. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

## Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ trois mille neuf cents euros (EUR 3.900,-).

## Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

EN FOI DE QUOI, le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2014. LAC/2014/24780. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132603/152.

(140150234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

## LRF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.961.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of July.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary, residing in Rambrouch, (Grand -Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present original deed.

# There appeared:

LaSalle Residential Finance L.P., a limited partnership organised under the laws of England and Wales, registered with Companies House under number LP15483 having its registered office at One Curzon Street London W1J5HD, United Kingdom represented by its general partner LaSalle Residential Finance Fund GP Inc., a limited company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, USA.

here represented by Mrs. Nadia WEYRICH, private employee, residing professionally at Belvaux, by virtue of a proxy given on 23 July 2014.

The said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Such appearing party is the sole partner of LRF Holdings S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176961, incorporated pursuant to a notarial deed on 29 April 2013, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 1461 of 20 June 2013. The articles of incorporation were last amended on 26 July 2013, pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 9 October 2013, number 2510.

The appearing party representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions



#### First resolution

The general meeting of partners decide to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 250,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred and sixty five thousand British Pounds (GBP 265,000.-) to five hundred and fifteen thousand British Pounds (GBP 515,000.-) through the issue of two hundred fifty (250,000) shares, each at a par value of one British Pound (GBP 1,-)

The new shares are to be subscribed by LaSalle Residential Finance L.P., pre-named, paid up by a contribution in kind consisting of a claim held by LaSalle Residential Finance L.P., against the Company for a total amount of one million British Pounds (GBP 1,000,000.-)

The total contribution of one million British Pounds (GBP 1,000,000.-) will be allocated as follows:

- (i) two hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 250,000.-) will be allocated to the share capital of the Company and
  - (ii) seven hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 750,000.-) will be allocated to the share premium account. The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

#### Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at five hundred and fifteen thousand pound sterling (GBP 515,000.-) represented by five hundred and fifteen thousand (515,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

# Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire, de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

## a comparu:

LaSalle Residential Finance L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au One Curzon Street Londres W1J 5HD, Royaume Uni et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro LP15483, représentée par son general partner LaSalle Residential Finance Fund GP Inc, une limited company constituée et existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centreville Road Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA.

représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, résident professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2014.

Ladite procuration, signée par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de «LRF Holdings S.à r.l.» une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176 961, constituée suivant acte notarié en date du 29 avril 2013, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1461 du 20 juin 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 26 juillet 2013, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 2510 du 9 octobre 2013.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille livres sterling (GBP 250.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante-cinq mille livres sterling (GBP 265.000,-) à cinq



cent quinze mille livres sterling (GBP 515.000,-) par l'émission de deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «LaSalle Residential Finance L.P.», prénommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par LaSalle Residential Finance L.P contre la Société pour un montant total d'un million de livres sterling (GBP 1.000.000,-).

L'apport d'un million de livres sterling (GBP 1.000.000,-) sera entièrement alloué comme suit:

- (i) deux cent cinquante mille livres sterling (GBP 250.000,-) au capital social et
- (ii) sept cent cinquante mille livres sterling (GBP 750.000,-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

#### Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent quinze mille livres sterling (515.000,- GBP) représentée par cinq cent quinze mille (515.000) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

## Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.P. MEYERS.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10600. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014132591/111.

(140150175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

## Navistar International Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.202.

## DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of August.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

## THERE APPEARED:

"International Truck and Engine Corporation Cayman Islands Holding Company", a company organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at South Church Street, Ugland House building, KY1-1104 George Town, the Cayman Islands,

duly represented by Mrs. Virginie PIERRU, employee, residing professionally at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated July 30 <sup>th</sup>, 2014.

Said proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Navistar International Luxembourg S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.202 (the "Company"), incorporated by a notarial deed by Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated March 15 <sup>th</sup>, 2010, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 964 dated May 7 <sup>th</sup>, 2010 and lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Francis



KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on October 12 <sup>th</sup> , 2012, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2795 dated November 17 <sup>th</sup> , 2012.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to act:

The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12,500) share quotas of one Euro (1-EUR) each.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, declares to dissolve and liquidate the Company with immediate effect.

Being the Sole Shareholder and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the Sole Shareholder and that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as aforesaid, gives discharge to the managers for their mandates up to this date.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five (5) years at the registered office.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to nine hundred euro (EUR 900.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit août.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU:

"International Truck and Engine Corporation Cayman Islands Holding company", une société régie sous les lois des lles Caïmans, ayant son siège social à South Church Street, Ugland House building, KY1-1104 George Town (Iles Caïmans).

Ici représentée par Mme Virginie PIERRU, employee, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 juillet 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'unique associé ("l'Associée Unique") de "Navistar International Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 152.202 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 964 en date du 7 mars 2010, modifié dernièrement suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2795 en date du 17 novembre 2012.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociale d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant, déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.



L'Associé Unique, représenté comme ci,-avant, déclare dissoudre et liquider la Société avec effet immédiat.

En agissant tant en qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'Associée Unique, elle déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'Associée Unique et que les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés. Par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, l'Associée Unique assumera irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée et liquidée.

Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour. Les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la société.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente (30) jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2014. LAC/2014/38226. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

## POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 27 août 2014.

Référence de publication: 2014133262/106.

(140151255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

# Belma S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Belma S.A. - SPF).

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 12.274.

## L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE HUIT AOUT.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

### S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Belma S.A. SPF», inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 12.274, constituée sous la dénomination sociale «BELMA S.A.» suivant acte reçu par Maître Nicolas-Jean POOS, alors notaire résidant à Luxembourg en date du 26 août 1974, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 221 du 31 octobre 1974.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 07 décembre 2010, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 175, page 8375 du 28 janvier 2011.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Geert DIRKX, avec adresse professionnelle au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc LESIRE, avec adresse professionnelle au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg,

et comme scrutateur Monsieur Samuel HOFFMANN, avec adresse professionnelle au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les pro-



curations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

- II. Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille huit cent cinquante (3.850) actions de la Société d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de neuf cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 962.500,-) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions se reconnaissent dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.
- III. Tous les actionnaires représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de la dite assemblée.
  - IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

## Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la société étant actuellement une SPF, pour lui attribuer un objet «SOPARFI» qui aura la teneur suivante:

«D'une manière générale, la société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut également développer, acquérir et exploiter tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société peut finalement procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, et peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.»

- 2. Transformation de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée.
- 3. Changement de la dénomination sociale de la Société de "BELMA S.A.-SPF" en "BELMA S.à r. l.".
- 4. Démission de tous les membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date de la présente assemblée générale et décharge à leur accorder.
  - 5. Nomination d'un nouveau gérant de la Société et fixation de la durée de son mandat.
  - 6. Refonte complète des statuts.
  - 7. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points portés à l'ordre jour, et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** D'une manière générale, la société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut également développer, acquérir et exploiter tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société peut finalement procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, et peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.»

### Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, la dénomination étant changée en «BELMA S.à r. l.».

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les modifications envisagées.

La transformation se fait sur base du bilan du 7 août 2014 de la Société à la date de la présente assemblée.

### Répartition des parts sociales

Les parts sociales étant échangées contre les actions anciennes à raison d'une part sociale pour une action ancienne, les trois mille huit cent cinquante (3.850) parts sociales représentatives du capital sont entièrement attribuées à l'associé



unique, à savoir STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR BELMA, enregistrée auprès de la Kamer van Koophandel sous le numéro 56627327, et dont le siège statutaire est à Haaksbergweg 71, 1101 BR Amsterdam Zuid-Oost, Pays-Bas.

Toutes les parts sont entièrement libérées.

### Troisième résolution

L'assemblée accepte, avec effet à la date du présent acte, la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

### Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, avec modification de l'objet social et de la dénomination sociale comme stipulé ci-avant, et de les adapter, entre autres, à toutes les modifications apportés à la loi sur les sociétés commerciales pour avoir les statuts d'une société à responsabilité limitée.

L'assemblée décide en conséquence d'arrêter comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

- « **Art. 1** er . Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de «BELMA S.à r.l.», régie par les présents statuts et les dispositions légales.
- **Art. 2.** D'une manière générale, la société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut également développer, acquérir et exploiter tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société peut finalement procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, et peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse de la même municipalité par simple résolution de la Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

- Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. Le décès ou la faillite d'un ou plusieurs associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à neuf cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 962.500,-) représenté par trois mille huit cent cinquante (3.850) parts sociales avec une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-), chacune libérée intégralement.

Les parts sociales sont et resteront nominatives. Le capital souscrit peut être augmenté ou, le cas échéant, réduit par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, respectant les conditions prévues par la Loi.

**Art. 6.** La gestion de la Société appartient à un ou plusieurs gérants («la Gérance»), associé ou non, nommé par l'assemblée générale pour une durée illimitée ou limitée. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la Loi.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale relèvent de la Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique Si la Gérance compte plus qu'un membre, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

La Gérance peut déléguer la représentation de la Société à un ou plusieurs employés ou conférer des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes de son choix.

- Art. 7. L'exercice social commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 8. La Gérance établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.
- Art. 9. La Société peut être dissoute en observant les conditions requises par la Loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 10.** La loi sur les sociétés commerciales ainsi que les modifications ultérieures trouveront l'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.».



### Cinquième résolution

Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Geert DIRKX, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique) et demeurant professionnellement au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

La Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.800,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: G. DIRKX, L. LESIRE, S. HOFFMANN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 août 2014. Relation: RED/2014/1826. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014133553/153.

(140151745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

### Euro Solution Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, rte de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 189.724.

# **STATUTEN**

Im Jahre zweitausendvierzehn, dem fünften August.

Vor Maître Paul BETTINGEN, Notar mit Amtssitz in Niederanven,

IST ERSCHIENEN:

Frau Daniela PFAND, IT-Systemkauffrau, geboren in Würzburg (D), am 10. April 1967, wohnhaft in D-97084 Würzburg, Waidmannsau 10.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

- **Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen, dem Gesetz vom 18. September 1933 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung, wie abgeändert, und dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Gesellschafter Gesellschaft mit beschränkter Haftung (hiernach die "Gesetze") und der hiernach folgenden Satzung (die "Satzung") unterliegt.
- **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Vertrieb und die Vermittlung von Dienstleistungen aller Art insbesondere im IT- und Umweltbereich, der Vertrieb von Softwarelösungen, der Vertrieb von Hardwarelösungen, die Entwicklung von Software, der An- und Verkauf von Lizenzen sowie die Durchführung von Pilotprojekten im Umweltbereich.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können. Die Gesellschaft darf auch Zweigniederlassungen errichten.

- Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.
- Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen "Euro Solution Service S.à r.l.".
- Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mamer.

Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und ist eingeteilt in ein (1) Geschäftsanteil zu zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00).



- Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.
- Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.
- Art. 9. Die Anteile können, solange es nur einen Gesellschafter gibt, von diesem Gesellschafter ohne Beschränkungen übertragen werden.

Im Falle, dass es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Übertragung von Anteilen inter vivos an Nichtgesellschafter kann nur nach Zustimmung von Gesellschaftern, welche einhundert (100%) Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

- Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.
- Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.
- Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

- Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.
- Art. 14. Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, hat dieser alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse der Gesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

- Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.
- Art. 16. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.
- Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.
- **Art. 18.** Das Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals umfasst. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter zur Verfügung.

- Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche nicht Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.
  - Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die gesetzlichen Bestimmungen anwendbar.

### Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am einunddreissigsten Dezember 2014.

### Zeichnung

Nachdem diese Satzung wie oben stehend verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, wie folgt Anteile der Gesellschaft zu zeichnen:

Frau Daniela PFAND, vorbenannt, ein Anteil	_1
GESAMT: EIN ANTEIL	1



Der Anteil wurde vollständig bis zu einem Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) durch Barzahlung in Höhe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) eingezahlt.

Als Ergebnis steht ab dem jetzigen Zeitpunkt der Gesellschaft der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) zur Verfügung, was von dem Notar, welcher diese Urkunde unterzeichnet, bestätigt wird.

#### Kosten

Die aufgrund dieser Gründung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form, welche durch die Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) geschätzt.

### Außerordentliche Gesellschafterversammlung

Nachdem diese Satzung soeben verabschiedet wurde, entscheidet der oben erwähnte einzige Gesellschafter, eine Gesellschafterversammlung abzuhalten. Nachdem festgestellt wurde, dass die Gesellschafterversammlung wirksam konstitutiert wurde, hat diese die folgenden Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-8279 Holzem, 28, rte de Capellen.
- 2) Als alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird folgende Person ernannt: Frau Daniela Pfand, vorgenannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet.

Sind mehrere Geschäftsführer ernannt, so wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers verpflichtet oder durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und des administrativen Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der anwesenden Person, welche dem unterzeichneten Notar durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die anwesende Person zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Daniela Pfand, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 août 2014. LAC / 2014 / 37568. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 28. August 2014.

Référence de publication: 2014133643/113.

(140152186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

## Laurence N0 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 189.705.

## **STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le six août,

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg,

### A comparu:

1) Madame Laurence FINOT épouse ADJADJ, née le 4 février 1964 à Bourges (France) demeurant 10B, rue Piccini F-75116 Paris,

ici représentée par Peggy Straus, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 août 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer en tant qu'associée.

## Titre I er . Dénomination - Durée - Siège social - Objet

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Laurence n°2 Sàrl», (ci-après la «Société»), qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).
- **Art. 2. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.



Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'Associé Unique délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

# Titre II. Capital social - Parts sociales

- **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros).
- **Art. 6. Augmentation et réduction du capital.** Le capital pourra, à tout moment être augmenté ou diminué dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.
- Art. 7. Transfert des parts. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vif à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés. Les parts sont émises uniquement sous forme nominative.

Un registre d'associé sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par les Associés s'ils en font la demande.

La propriété des Parts résultera de l'inscription dans le registre d'associé de la Société.

# Titre III. Administration - Gérance - Représentation

- Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation «ad nutum» par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.
- **Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.** Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision de l'assemblée générale, relèvent de la compétence du gérant, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

Dans les limites permises par la Loi, le gérant est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

- **Art. 11. Représentation.** La Société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant ou par toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le gérant.
- Art. 12. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte en raison de sa fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

## Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de votes. Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société

Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.



Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Les décisions du seul associé sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

De plus, les contrats passés entre le seul associé et la société représentée par le seul associé, seront établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

- Art. 14. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.
- **Art. 15. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille quatorze.
- **Art. 16. Comptes annuels et allocation des bénéfices.** Les comptes annuels sont préparés par le gérant à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

- 1. des comptes intérimaires seront établis par le gérant,
- 2. ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
- 3. la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée extraordinaire des associés ou par un gérant,
- 4. le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

# Titre V. - Dissolution et Liquidation

**Art. 17. Dissolution et liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs du gérant cessera par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

**Art. 18. Dispositions générales.** Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

## Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:	
1. Madame Laurence FINOT épouse ADJADJ, prénommée,	100
Total:	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que le montant de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.



#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ EUR 820,- (huit cent vingt euros).

### Résolutions de l'associée unique

Et aussitôt, l'Associée unique, représentée comme il est ci-dessus et représentant l'intégralité du capital social, a les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé à L-2132 Luxembourg, 18, Avenue Marie-Thérèse,
- 2. Est nommé gérante de la Société pour une durée indéterminée:
- Madame Laurence FINOT épouse ADJADJ, née le 4 février 1964 à Bourges (France) demeurant 10B, rue Piccini F-75116 Paris.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: STRAUS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 août 2014. Relation: LAC / 2014 / 37803. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014133769/151.

(140151725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

## Belle Plage S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 150.576.

L'an deux mille quatorze, le trente juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de gestion de patrimoine familial "BELLE PLAGE SA - SPF", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, Rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 150 576, a été constituée suivant acte reçu le 16 décembre 2009, publié au Mémorial C 302 page 14482 du 11 février 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Susana MOUTINHO, employée privée, demeurant professionnellement à Strassen.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 8.000 (huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent) chacune, intégralement libérées, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Décision de la mise en liquidation de la société.
- 2. Nomination d'un liquidateur;
- 3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
- 4. Décharge donnée aux Administrateurs;
- 5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:



#### Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

### Deuxième résolution:

L'assemblée nomme comme liquidateur:

la société "VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co S.à R.L.", ayant son siège social à Strassen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

## Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, S. MOUTINHO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1 er juillet 2014. Relation: LAC/2014/30250. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014132317/60.

(140150644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

## Pamplona PE Holdco 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.827.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la Société le 18 août 2014.

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la Société le 18 août 2014, il a été décidé de:

- 1. réélire, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014, les administrateurs de la Société, à savoir:
  - Mr. Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - Mr. Raphaël PONCELET, résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et
  - Mr. Pavel NAZARIAN, résidant professionnellement au 3, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 2. réélire KPMG Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 149.133, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014133299/24.

(140151265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck